



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Arzier - Le Muids, le 26 mars 2013

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS DU LUNDI 25 MARS 2013

Président: M. Nicolas Fleury

Le Conseil Communal d'Arzier-Le Muids porte à la connaissance des électeurs de la Commune les faits suivants discutés lors de la séance ordinaire du lundi 25 mars 2013:

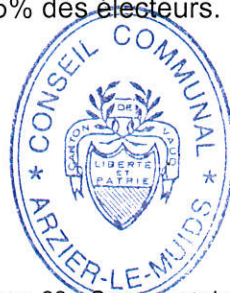
1. 43 membres étaient présents, 7 excusés, 5 absents (Mme Françoise Nile Alvarez et MM. Jean-Marc Borloz, René-Clément Gay, Jean-Pierre Marti, Claude Mottaz);
2. Le Conseil Communal a approuvé l'ordre du jour de la séance avec modification;
3. Le Conseil Communal a approuvé à la majorité le procès-verbal de la séance du 4 mars 2012 avec corrections;
4. Le Conseil Communal a adopté une résolution refusant la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Fabienne Philipona;
5. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal No 05/2013 Demande de crédit de CHF 623'600.- concernant le remplacement du collecteur EC et des conduites ESP au chemin des Pins (première étape);
6. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, avec amendement, le préavis municipal No 06/2013 Demande de crédit de CHF 55'000.- pour le financement d'une étude comprenant la réalisation d'un ascenseur et une amélioration phonique du foyer, de la salle polyvalente et des couloirs dans le bâtiment du Centre Communal et Scolaire (CCS);
7. Le Conseil Communal a accepté à la majorité, avec amendement, le préavis municipal No 07/2013 Vente de la parcelle N° 773, au lieu-dit "La Prise", d'une surface de 1'030m²;
8. Le Conseil Communal a accepté à la majorité le préavis municipal No 08/2013 Demande de crédits supplémentaires au budget 2013 pour un total de CHF 37'000.-

La séance est levée à 22h45.

Ainsi délibéré à Arzier-Le Muids, le 25 mars 2013.

En vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), les électeurs peuvent formuler une demande de référendum (sauf en ce qui concerne l'élection du Bureau du Conseil) dans les vingt jours, dès le 26 mars et jusqu'au 15 avril 2013 inclusivement, demande qui doit être signée par 15% des électeurs.

Le Président
Nicolas FLEURY



La Secrétaire
Maryline THALMANN-GIAVINA

Rue du Village 22 - Case postale 7 - 1273 Arzier

Tél. 022 366 87 87 - Fax 022 366 87 88 - E-mail: commune@arzier.ch - Internet: www.arzier.ch
Réception du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et le lundi de 17 h 00 à 19 h 00